SAGE ARVE
Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

République Française

SYNDICAT MIXTE D' AMÉNAGEMENT DE L' ARVE ET DE SES ABORDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE DU **29 avril 2016**

DELIBERATION N° 2016-004

Objet : Election des membres du bureau du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Membres de la CLE :	39
Membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :	48
Présents :	20
Mandats :	2
Absents :	26
Membres du collège des utilisateurs et usagers :	29
Présents :	10
Mandats :	3
Absents :	16
Membres du collège de l'Etat et des établissements publics :	14
Présents :	4
Mandats :	0
Absents :	10

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 9 AOUT 2016
COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mil seize, le vingt-neuf avril, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie en salle du Jalouvre- Maison des Association à Arenthon, sous la présidence de Monsieur SADDIER Martial

MEMBRES PRÉSENTS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - M. SADDIER (Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)
  - Mme GNUVA (Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)
  - Mme TEPPE-ROGUET (Conseil départemental de la Haute-Savoie)
  - M. BURNET (CCVCMB) a reçu pouvoir de M. BURNET (SM3A)
  - M. BOUCHARD (CCVCMB)
  - M. SAVOINI (SRB)
  - M. CICLET (SRB)
  - M. VALLI (SM3A)
  - M. DECHAMBOUX (SM3A)
  - M. BOUVET (SIVOM du Haut-Giffre)
  - M. SOLLIET (CCFG)
  - M. MERMIN (CCFG)
  - M. MAURIS-DEMOURIOUX (CCFG)
  - M. FOREL (CC4R)
  - M. BURGNIARD (Annemasse Agglo)
  - M. SOULAT (Annemasse Agglo)
  - M. BOUVARD (Annemasse Agglo)
  - M. BUFFLIER (CCPR) a reçu pouvoir de M. GAILLARD (CCPR)
  - Mme GRANDJACQUES (CCPMB)
  - M. DREVON (CCPMB)

- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  - M. COURANT (CCI)
  - M. JACQUARD (Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc) a reçu pouvoir de M. GENTRIC (UFP74)
  - M. GUERRAZ (AAPPMA du Chablais Genevois) a reçu pouvoir de M. DIZAR (FDPPMA)
  - M. SERRET (UNICEM Rhône-Alpes)
  - M. OLRY (Domaine skiable de France) a reçu pouvoir de M. REYDET (SNDEC)
  - M. PERRIOLLAT (FRAPNA)
  - M. SCWOEHRER (ASTERS)
  - Mme BOUVIER (EDF)
  - M. VANDAME (Fédération électricité autonome française)
  - M. MICHELET (ERDF)

- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
  - Mme LANGON (ONEMA DR)
  - M. BRUNOT (Météo-France Chamonix)
  - Mme LHEUREUX (DDT 74 /SEE)
  - Mme EXBRAYAT (Agence de l'eau RMC)

- **Représentant du territoire Suisse (voix non délibérative) :**
  - M. BOULICAUT (ELECTRICITE D'EMOSSON SA)
  - M. FAUVAIN (Conseil D'Etat de la République et Canton de Genève)

MANDATS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - M. BURNET (SM3A) donne pouvoir à M. BURNET (CCVCMB)
  - M. GAILLARD (CCPR) donne pouvoir à M. BUFFLIER (CCPR)

- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
  - M. GENTRIC (Union des Forestiers Privés 74) donne pouvoir à M. JACQUARD (Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc)
  - M. DIZAR (FPPMA 74) donne pouvoir à M. GUERRAZ (AAPPMA du Chablais Genevois)
  - M. REYDET (SNDEC) donne pouvoir à M. OLRY (Domaine skiable de France)

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - M. FOURNIER (Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)
  - M. BAUD GRASSET (Conseil Général de Haute-Savoie)
  - M. MUDRY (Conseil Général de Haute-Savoie)
  - M. GRANDCOLLOT (SIVOM du Haut-Giffre)
  - Mme CHAFFARD (CC4R)
  - M. BOSSON (Annemasse Agglo)
  - M. CONUS (Annemasse agglo)
  - M. LAPEROUSSAZ (Annemasse agglo)
  - M. MOENNE (CCPR)
  - M. BOUGAULT (CCPMB)
  - M. JACQUET (CCPMB)
  - M. ALLARD (CCPMB)
  - Mme LAVERRIERE (CC Genevois)
  - M. ROGUET (CC Genevois)
  - M. DELAMARE (CC Genevois)
  - M. AYEB (CC Genevois)
  - M. PERRILAT-AMEDE (Syndicat d'aménagement du Borne)
  - M. JIMENEZ (Syndicat d'aménagement du Borne)
  - M. CATALA (2CAM)
  - M. IOCHUM (2CCAM)
  - M. RONCHINI (2CCAM)
  - Mme NOEL (2CCAM)
  - M. HUGARD (2CCAM)
  - M. MOUCHET (CCVV)
  - M. MUSARD (CCVV)
  - Mme METRAL (SDIS)

- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  - Chambre des métiers et de l'artisanat
  - Comité départemental de Canoë-Kayak
  - PREAU VIVE – RGSEVVA
  - Comité départemental de pilotage du canyonisme
  - AAPPMA du Faucigny Fédération départementale des chasseurs
  - ATMB
  - Association nationale des maires de stations de montagne
  - Fédération départementale des chasseurs
  - Fédération BTP 74
  - Pôle Excellence Bois
  - SNCF
  - Savoie Mont-Blanc Tourisme
  - Pro Mont-Blanc
  - Mountain wilderness
  - UFC Que Choisir 74
  - UDOTSI

- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
  - M. Le Préfet coordonnateur de basin
  - M. Le Préfet de Haute-Savoie
  - Direction départementale de la protection des populations
  - Direction départementale de la cohésion sociale
  - L'Agence régionale de santé
  - DREAL Rhône-Alpes Auvergne
  - Groupement de Gendarmerie

- ONF
- ONCFS
- RTM

- **<u>Représentant du territoire Suisse (voix non délibérative) :</u>**
  - CIPEL

Vu, le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11, et R 212-26 à R 212-34, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56,
Vu, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,
Vu, l'arrêté n° DDT-2016.0652 du 18 avril 2016, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,
Vu, la délibération n° 2014-001 relative à l'élection de Monsieur Martial SADDIER à la Présidence de la CLE en date du 8 septembre 2014,

CONSIDERANT la réunion de la CLE du 29 avril et son compte rendu,

CONSIDERANT les élections régionales de décembre 2015 ayant conduit à une modification de mandat pour lequel le Président de la CLE, M. SADDIER, a été élu en 2014, il convient de procéder à la réélection des instances de gouvernance de la CLE,

CONSIDERANT, que la CLE vient de délibérer afin de fixer le nombre de membres du Bureau pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à dix,

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Président de voter pour la liste les dix membres suivants :

- M. SADDIER (Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)
- M. MUDRY (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
- M. FOREL (CC4R),
- M. MUSARD (CCVV),
- M. BOUVARD (Annemasse Agglo),
- M. BOUVET (SIVM du Haut –Giffre),
- M. DREVON (CCPMB),
- M. AMEDE-PERRILLAT (SIA du Borne),
- M. AYEB (CCG).
- M. MERMIN (CCFG),

VU le dépouillement du scrutin par un vote à bulletins secrets, qui a donné les résultats suivants :
- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 22
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés (votants – nuls/blancs) : 22-3 = 19
- Majorité absolue fixée à : 11

Après en avoir délibérée le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE,

<u>ARTICLE 1</u> : ELIT

- Martial SADDIER (Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)
- Raymond MUDRY (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
- Bruno FOREL (CC4R),
- Jean-Paul MUSARD (CCVV),
- Jacques BOUVARD (Annemasse Agglo),
- Stéphane BOUVET (SIVM du Haut –Giffre),
- Philipe DREVON (CCPMB),
- André AMEDE-PERRILLAT (SIA du Borne),
- Amar AYEB (CCG).
- Jean-Pierre MERMIN (CCFG),

Membres du bureau de la CLE du SAGE de l'Arve pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,

Martial SADDIER